



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 février 2019 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Francine Marcoux ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIENT absents : Madame la conseillère Janie Vallée et monsieur le conseiller Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2019.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de décembre 2018;
  - 4.3 Renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge;
  - 4.4 Programme de soutien à la politique familiale municipale - Demande de prolongation au Ministère de la Famille;
  - 4.5 Achat d'un ordinateur portable pour le service administratif;
  - 4.6 Appui au projet Parc de l'illusions Inc.;
  - 4.7 Achat de fleurs - Saison 2019;
  - 4.8 Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais;
  - 4.9 Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.
5. Voirie
  - 5.1 Formation APSAM – Travaux au-dessus ou à proximité de l'eau.
6. Urbanisme
  - 6.1 Congrès annuel de la COMBEQ 2019.
7. Loisirs et culture
  - 7.1 Demande de subvention - Fête de la pêche;
  - 7.2 Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais.
8. Varia
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

**19-02-20**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-21**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019**

ATTENDU QU'une correction est requise à la résolution 19-01-09 intitulé «ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM09-2018 - RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »;

ATTENDU QUE la correction concerne le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE la correction est nécessaire suite à une erreur de transcription où un paragraphe a été omis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, en incluant le paragraphe ci-dessous à la suite du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2 de la résolution ci-haut mentionné de la façon suivante :

Cette rémunération, additionnelle au traitement de base d'un conseiller, est applicable lorsqu'un conseiller est nommé par résolution du conseil municipal afin d'occuper le poste de maire suppléant. Cette rémunération est applicable selon un prorata journalier, soit de la date de nomination par résolution jusqu'à la date de fin de mandat, également déterminé par résolution municipale.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-22**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-01 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de janvier 2019 dressé par la directrice générale, portant le numéro 19-01 totalisant une somme de **153 564,18 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	<b>106 988,17 \$</b>
-	Déboursés par chèque :	<b>3 474,37 \$</b>
-	Déboursés par prélèvement :	<b>9 286,36 \$</b>
-	Salaires :	<b>33 815,28 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-23**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de décembre 2018 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-24**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU l'entente de services entre la municipalité de Val-des-Bois et la Croix-Rouge relative à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette entente vient à échéance en mai 2019;

ATTENDU QUE la nouvelle entente est effective pour une durée de trois ans;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée à la Municipalité pour la durée de l'entente s'établit comme suit :

2019-2020 : 170,00 \$

2020-2021 : 170,00 \$

2021-2022 : 170,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente de services avec la Croix-Rouge relative au service d'aide aux sinistrés de notre territoire.

DE PLUS le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de la contribution annuelle pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-25**

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille activement depuis 2017 à développer un plan d'action et une politique familiale municipale;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau joue un rôle de soutien essentiel auprès de ses municipalités participantes au développement de ladite démarche;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau, impliqué dans la présente démarche, demande de reporter la date limite pour la remise de reddition de comptes au Ministère de la Famille;

ATTENDU QUE certaines étapes restent à être effectuées afin de compléter la démarche;

ATTENDU qu'il est opportun de demander une prolongation en fixant la date de reddition de comptes au 27 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander, pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le report de la reddition de compte au 27 septembre 2019 au Ministère de la Famille;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisé à signer les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QU'une copie de la présente soit transmise au Ministère de la Famille ainsi qu'à l'agente de développement social de la MRC de Papineau, madame Fanny St-Amour.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-26**

**ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF**

ATTENDU QUE l'ordinateur de l'adjointe administrative doit être remplacé;

ATTENDU qu'il est opportun d'y ajouter un antivirus ainsi que la suite Microsoft Office 365;

ATTENDU la soumission obtenue de DL Informatique dans le cadre d'un achat regroupé auprès de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un ordinateur portable ainsi que les logiciels requis auprès de DL Informatique au coût maximal de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-27**

**APPUI AU PROJET PARC DE L'ILLUSION INC.**

ATTENDU QUE le Parc de l'illusion Inc. a été pensé dans le but de créer une attraction nouvelle et permettra de promouvoir le tourisme sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE l'idée du Parc de l'illusion est née de la passion et du sens de l'observation de monsieur Yvon Charbonneau et de sa conjointe Diane, entrepreneurs et propriétaires du Camping Saint-André-Avellin;

ATTENDU le sérieux des entrepreneurs qui se sont adjoints l'aide de la firme Locynco Inc., spécialisée en développement et en gestion de projets;

ATTENDU QUE cette attraction sera réalisée sur 12 acres de terrain récemment acquis et adjacent au camping;

ATTENDU QUE ce projet est un des exemples de développement durable et de préservation de la nature et sera mis en place dans un environnement naturel qui sera préservé au maximum;

ATTENDU QUE ce projet nécessitera un budget de plus de 1 100 000 \$ en investissements au moment de sa création;

ATTENDU QUE l'investissement contribuera positivement au développement économique et touristique de l'ensemble de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE des demandes d'aide financière ont été déposées auprès de Tourisme Outaouais et de Tourisme Québec, et ce, en vertu du Programme régional en tourisme outaouais 2016-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le conseil de Val-des-Bois appuie favorablement ce projet ;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Tourisme Outaouais, Tourisme Québec et la municipalité de Saint-André-Avellin.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-28**

**ACHAT DE FLEURS – SAISON 2019**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire installer des fleurs le long de la route 309, dans le parc municipal et dans les plates-bandes municipales afin d'égayer notre Municipalité;

ATTENDU la soumission pour 24 paniers de fleurs reçues des serres Jomélico au montant de 1 560,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE des fleurs annuelles seront également installées dans le parc municipal et au Centre communautaire;

ATTENDU QUE de la terre, des copeaux de cèdre et du fertilisant seront nécessaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des serres Jomélico pour les paniers de fleurs et décrète une dépense maximale de 3 000,00 \$ pour l'achat des fleurs et autres items afin d'égayer les terrains municipaux et la route 309.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-29**

**DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE le Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais aura lieu le vendredi 15 mars 2019;

ATTENDU QUE l'évènement se tiendra dans plusieurs municipalités simultanément dont entre autres au restaurant Le Grill 309 sur notre territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois reconnaît l'implication de Centraide auprès des divers organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU la demande de commandite reçue de Centraide Outaouais en lien avec cette activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète une dépense de 150,00 \$ offerte à titre de commandite à Centraide Outaouais dans le cadre de son évènement «Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais».

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-30**

**OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

ATTENDU QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

ATTENDU QUE l'implantation de ce registre (17 millions \$ pour la mise en place et 5 millions \$ annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

ATTENDU QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

ATTENDU QU'en date du 29 janvier 2019, soit la date butoir, un faible pourcentage des armes ont été inscrit au registre;

ATTENDU QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions \$ à 2 milliards \$), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

ATTENDU QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

ET QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

ET QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

ET QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

ET QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec et à la ministre de la Sécurité publique du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-31**

**FORMATION APSAM – TRAVAUX AU-DESSUS OU À PROXIMITÉ DE L'EAU**

ATTENDU QUE l'APSAM offre une formation en lien avec les travaux de voirie au-dessus ou à proximité de l'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité doit parfois effectuer des travaux près des nombreux cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QU'afin d'assurer la santé et sécurité de nos employés ainsi que dans le but de réduire les conséquences néfastes de tout travaux effectué à proximité des cours d'eau, il est opportun d'assurer une formation adéquate de nos employés des travaux publics;

ATTENDU QUE ladite formation aura lieu au Lac-Simon au coût de 160,00 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit et est autorisé à inscrire deux employés à ladite formation offerte par l'APSAM le 11 avril prochain au Lac-Simon et décrète une dépense de 320,00 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de déplacements et de repas soient remboursés aux participants sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-32**

**CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ 2019**

ATTENDU QUE le congrès de la COMBEQ aura lieu à Québec les 2, 3 et 4 mai 2019;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 620,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 620,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement au congrès 2019 de la COMBEQ;

ET QUE les frais de repas, déplacements et d'hébergements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-33**

**DEMANDE DE SUBVENTION – FÊTE DE LA PÊCHE**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire tenir un évènement dans le cadre de la Fête de la pêche le 8 juin prochain;

ATTENDU QUE le Club chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman, accepte de collaborer à l'organisation de cet évènement;

ATTENDU QUE certaines dépenses devront être encourues en lien avec l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec afin de tenir la Fête de la pêche et obtenir de la part de la Fondation, 50 ensembles pour jeunes pêcheurs incluant un certificat pêche en herbe faisant office de permis de pêche pour les participants de 6 à 17 ans, une brochure éducative et un ensemble de pêche pour débutant comprenant une canne, un moulinet et un coffret de leurres.

Adoptée à l'unanimité.

**19-02-34**

**JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU la journée des bibliothèques organisée dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 22,00 \$ par personne plus taxes applicables;

ATTENDU QU'il est opportun pour l'ensemble des équièreres de la bibliothèque et la responsable en loisirs et culture de participer à cet évènement pour qu'elles soient au fait des tendances littéraires ainsi que des nouveaux développements au sein des bibliothèques;

ATTENDU QUE lesdits apprentissages outillent les équièrres afin de mieux répondre aux citoyens utilisateurs de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 110,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription des quatre (4) équièrres et de la responsable en loisirs et culture à la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais de déplacement leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**19-02-35**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 59)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**